



## Deuxième Session de la Conférence des ministres chargés de la météorologie de l'Union Africaine / Conférence ministérielle africaine sur la météorologie (AMCOMET)

Victoria Falls, Zimbabwe  
15 -19 octobre 2012

### Rapport du Segment expert tenu du 15 au 17 octobre 2012

#### I. Introduction

1. Le Segment expert de la deuxième session de la Conférence ministérielle africaine sur la météorologie (AMCOMET) s'est tenu à Victoria Falls, Zimbabwe, du 15 au 17 octobre 2012.

#### II. Participation

2. Trente-sept pays africains étaient représentés à ce segment de la Conférence: l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Angola, le Bénin, le Burundi, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, Djibouti, l'Éthiopie, le Gabon, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Kenya, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, le Mali, le Mozambique, la Namibie, le Nigéria, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, les Seychelles, le Soudan, le Soudan du Sud, le Swaziland, le Tchad, le Togo, la Tunisie, la Zambie et le Zimbabwe.
3. Les organismes, organisations et institutions ci-après ont également participé à ce segment: le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD), la Banque africaine de développement (BAD), la Commission de l'Union africaine, la Capacité africaine de gestion des risques (ARC), l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT), le Centre de prévision et d'applications climatologiques relevant de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (ICPAC), la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) de l'ONU, la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'Administration météorologique chinoise, l'Administration météorologique coréenne, le Service météorologique du Royaume-Uni et le Programme alimentaire mondial (PAM).

#### III. Cérémonie d'ouverture

4. Après l'allocution de bienvenue que M. Amos Makarau, Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'OMM, a prononcée, se sont succédé à la tribune M. Camille Loumouamou, Représentant permanent du Congo auprès de l'OMM qui représentait le troisième Vice-président de l'AMCOMET, M. Robert Masters, représentant la Sous-Secrétaire générale de l'OMM, et Mme Olushola Olayide de la Commission de l'Union africaine. M. Munesu Munodawafa, Secrétaire des transports, des communications et du développement de l'infrastructure a officiellement ouvert la Conférence.

#### **IV. Questions d'organisation**

5. Le Groupe d'experts a adopté l'ordre du jour figurant dans l'annexe I.

#### **V. Discours principal: Améliorer la prestation de services météorologiques et climatologiques en Afrique**

6. M. A. Makarau, Vice-président du Conseil régional de l'OMM pour l'Afrique (CR I), a dressé un tableau de la situation actuelle et des questions d'actualité touchant à la fourniture des services météorologiques et climatologiques.
7. M. A. Makarau a précisé ensuite les éléments indispensables et propices à la fourniture de services. Il a souligné qu'il incombe aux Services météorologiques nationaux de veiller à leur propre développement et à se doter des ressources nécessaires s'ils entendent être utiles au développement socio-économique de leurs pays respectifs. Dans un tel cadre d'action, il faut que les gouvernements tiennent compte des services climatologiques et météorologiques dans leurs plans nationaux de développement.
8. Les participants ont remercié M. Makarau de son excellente présentation. Ils ont estimé comme lui que le développement des SMN relève principalement de la responsabilité des gouvernements nationaux, puisque les produits que fournissent les SMN constituent pour la plupart des biens publics. Les experts sont convenus en outre qu'il importe que l'information météorologique soit adaptée aux besoins des utilisateurs, et que son élaboration soit axée sur ces besoins. Ils ont estimé qu'il faudrait organiser des ateliers et des séminaires de sensibilisation à l'intention des décideurs et des utilisateurs.
9. Les participants ont jugé qu'il est temps pour l'Afrique de mettre sur pied un Programme spatial régional afin d'améliorer la disponibilité des données pour les zones reculées ou inaccessibles, par exemple le désert du Sahara et la forêt du Congo. Il a été noté que l'Union africaine s'applique déjà à élaborer une politique spatiale africaine et qu'elle encouragerait les États Membres qui souhaitent lancer un programme satellitaire.
10. Les participants ont fait part de leur satisfaction quant aux activités d'EUMETSAT en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la météorologie satellitaire, pour permettre aux SMN d'avoir accès aux données de satellites METEOSAT de deuxième génération et espèrent pouvoir continuer à collaborer avec EUMETSAT et d'autres exploitants de satellites, ainsi que d'autres organisations connexes à la mise sur pied du Programme spatial africain.

#### **VI. Bilan des activités relevant de l'AMCOMET sur la période 2010-2012**

11. M. Joseph R. Mukabana, s'exprimant au nom du Président de l'AMCOMET, a évoqué les raisons ayant conduit à l'organisation d'une conférence ministérielle sur la météorologie en Afrique, et a fait le bilan des activités menées dans le cadre de l'AMCOMET depuis la création de la Conférence en avril 2010, notamment:

- a) Établissement du Secrétariat de l'AMCOMET à l'OMM, avec l'appui de la Commission de l'Union africaine;
  - b) Décision du Conseil exécutif du Sommet de l'Union africaine au sujet de la création de l'AMCOMET;
  - c) Présentation du processus de l'AMCOMET aux organes de l'OMM, notamment au Conseil régional pour l'Afrique, au Conseil exécutif et au Congrès météorologique mondial;
  - d) Réunions du Bureau et de l'Équipe spéciale durant lesquelles il a été souligné que, l'AMCOMET étant un mécanisme africain, les gouvernements africains devraient se l'approprier. Les participants ont par ailleurs donné des orientations concernant le processus de mise en œuvre de l'AMCOMET;
  - e) Élaboration du projet de Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques);
  - f) Élaboration des projets d'Acte constitutif et de Règlement intérieur de l'AMCOMET;
  - g) Préparation de la deuxième session de l'AMCOMET.
12. Les participants ont remercié le Président de l'AMCOMET des résultats importants obtenus ainsi que des accomplissements depuis la création de l'AMCOMET en avril 2010. Ils ont tenu tout particulièrement à remercier le Gouvernement du Kenya pour les progrès réalisés sous la conduite éclairée de M. John N. Michuki, Ministre kényen de l'environnement et des ressources minérales, décédé en 2012. Ils ont remercié de même l'OMM d'avoir appuyé et accueilli le Secrétariat de l'AMCOMET et d'avoir financé l'élaboration des projets d'Acte constitutif, de Règlement intérieur et de Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques). Les participants ont exprimé leur gratitude à la Commission de l'Union africaine pour son soutien constant au Secrétariat de l'AMCOMET et pour les orientations qu'elle a données en vue du bon déroulement du processus de mise en œuvre de l'AMCOMET. Ils ont noté que la deuxième session de l'AMCOMET avait été organisée grâce à l'appui financier de la Commission de l'Union africaine, de l'Union européenne, de l'OMM, du Gouvernement du Zimbabwe et d'autres partenaires.
13. Les participants ont noté qu'il était assez difficile de trouver les ressources nécessaires à la mise en œuvre du processus de l'AMCOMET, en particulier pour assurer le bon fonctionnement du Secrétariat de l'AMCOMET. Par conséquent, il a été vivement recommandé aux États Membres de faire leur possible pour contribuer au Fonds d'affectation spéciale de l'AMCOMET. Par ailleurs, les participants ont exhorté la Commission de l'Union africaine et l'OMM à poursuivre leurs efforts en vue de la mobilisation de ressources destinées à l'AMCOMET.

**VII. Présentation du programme de Surveillance de l'environnement en Afrique pour un développement durable (AMESD); du Programme ClimDev Afrique et du programme de Surveillance africaine de l'environnement et de la sécurité (MESA):**

14. Les Programmes AMESD et MESA sont dirigés par la Commission de l'Union africaine. Un comité directeur en établit les orientations; il réunit cinq communautés économiques régionales (CEDEAO, SADC, CEMAC, IGAD et COI), la Commission de l'Union africaine et le Secrétariat du Groupe des États

ACP, et compte en son sein les observateurs suivants: les Centres régionaux de mise en œuvre, l'Union européenne, l'OMM, le PNUE, la FAO, EUMETSAT et d'autres partenaires pour le développement. Le programme a pour objet d'aider les gouvernements africains à concevoir et mettre en œuvre, en faisant appel aux produits issus des observations terrestres, leurs politiques régionales et continentales en faveur du développement durable, à en assurer le suivi et à en évaluer l'application, mais aussi à renforcer la capacité d'information des institutions régionales et nationales africaines. L'accord de financement du Programme MESA a été signé. Le MESA devrait prolonger et renforcer les services fournis par l'AMESD, une fois que ce dernier prendra fin en 2013, et prévoit un nouveau volet sur les services climatologiques.

15. ClimDev-Afrique est un programme dont la mission a été définie par les chefs d'État et de gouvernement africains dans une décision adoptée en janvier 2007 qui porte sur le changement climatique en Afrique. Ce programme vise à favoriser l'adaptation à ce changement par la mise en place de bases solides: 1) qui reposent sur une assise scientifique fiable et des infrastructures d'observation, 2) qui permettent d'établir des partenariats forts entre les institutions gouvernementales, le secteur privé, la société civile et les communautés vulnérables, et 3) qui soutiennent la création et le renforcement de plates-formes de connaissance en vue de soutenir et d'intégrer les actions requises. Le Programme s'appuie à la fois sur l'autorité politique et le pouvoir fédérateur de la Commission de l'Union africaine, sur les atouts que possède la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) en matière de connaissances et de renforcement des capacités, et sur les compétences financières et techniques de la Banque africaine de développement (BAD). Il dispose de trois organes d'exécution, à savoir la Commission de l'Union africaine, par son Unité de lutte contre le changement climatique et la désertification, la BAD par son Fonds spécial ClimDev Afrique (FSCD) et la CEA par son Centre africain pour les politiques climatiques (CAPC).
16. Les experts se sont déclarés en faveur de la mise en œuvre du programme ClimDev-Afrique, du Programme de Surveillance de l'environnement en Afrique pour un développement durable, du programme de Surveillance pour l'environnement et la sécurité en Afrique (MESA) et de l'ISACIP (Projet d'appui aux institutions africaines du climat) pour renforcer les capacités des centres climatologiques régionaux, mais aussi de celle des programmes régionaux et sous-régionaux associés. Ils ont remercié les trois institutions, à savoir la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, ainsi que les partenaires de développement, en particulier l'Union européenne et la Suède, pour les ressources indispensables qu'ils ont fournies. Les experts ont noté qu'on citait à titre d'exemple de partenariat fructueux les accords conclus avec ces partenaires.

#### **VIII. Table ronde: Les services météorologiques et climatologiques à l'appui de la réduction des risques de catastrophes et de l'adaptation aux changements climatiques en Afrique**

17. Au cours de cette table ronde, présidée par l'ACMAD, des représentants de la SPIC, de l'OMM, de l'ICPAC et de la Capacité africaine de gestion des risques (ARC) ont présenté des exposés dont les points forts sont les suivants:
  - a) Le représentant de la SPIC a souligné l'importance de la climatologie aux fins de la préparation aux catastrophes naturelles. Il a déclaré en outre qu'à cause des changements climatiques, les relevés historiques des catastrophes ne permettent pas toujours d'anticiper l'avenir. À cet égard, il

convient d'améliorer le dialogue et la synergie entre les scientifiques et les responsables de la gestion des risques de catastrophes. Le représentant a par ailleurs appelé l'attention des participants sur le Programme d'action en faveur de la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes (2006-2015), adoptée par le Sommet de l'Union africaine en janvier 2011, et a évoqué un partenariat entre la SIPC et l'ACMAD;

- b) Le représentant de la SPIC a également souligné que les Forums sur l'évolution probable du climat en Afrique constituaient des espaces de dialogue importants entre les fournisseurs de services climatologiques et les utilisateurs finals qui favorisaient une meilleure utilisation des connaissances climatologiques dans le cadre des programmes de réduction des risques de catastrophes et d'adaptation au changement climatique;
- c) Le représentant de l'OMM a insisté sur le fait que l'Afrique avait été gravement touchée par différents types de catastrophes hydrométéorologiques qui, en causant des pertes considérables sur les plans humain, économique et environnemental, avaient freiné le développement au niveau national tandis que les SMHN d'Afrique étaient encore soumis à de nombreuses contraintes et devaient compter avec le manque de données disponibles. En investissant dans les observations, l'infrastructure et la prévision hydrométéorologiques ainsi que dans les systèmes d'alerte précoce, les pays africains seraient mieux préparés à affronter des catastrophes et pourraient en atténuer considérablement les effets;
- d) Le représentant de l'OMM a souligné que les SMHN en Afrique avaient besoin d'un fort soutien politique et financier pour être désignés comme étant les seuls organismes nationaux habilités à émettre des messages d'alerte aux phénomènes dangereux liés aux conditions météorologiques, hydrologiques et climatiques. Il a par ailleurs préconisé une campagne de sensibilisation au rôle que jouent, pour le développement durable et la sécurité, les services hydrométéorologiques et climatologiques afin qu'il soit tenu compte de ces derniers dans les priorités nationales, et plus particulièrement dans les politiques d'adaptation aux changements climatiques;
- e) L'expert représentant l'ICPAC a noté qu'il fallait mettre en place des stratégies d'adaptation efficaces et réalistes pour réduire la vulnérabilité au climat des communautés les plus pauvres. Il a également noté qu'il importait de disposer de stratégies pour renforcer les systèmes d'alerte précoce, d'améliorer les systèmes de communication et d'information destinés aux utilisateurs finals et d'intégrer la gestion des risques climatiques dans les activités de développement, en veillant notamment à la fiabilité de l'interprétation, de l'accessibilité, de la traduction et de l'utilisation. Il a fait observer aussi que, pour que l'alerte précoce soit efficace, les exigences essentielles étaient les suivantes : un réseau d'observation, une modification des attitudes, et une bonne collaboration avec les parties prenantes;
- f) L'expert représentant l'ARC a expliqué que l'ARC était l'un des projets phares de l'Union africaine visant à améliorer les moyens actuels d'intervention dans le cas d'un état d'urgence causé par la sécheresse et touchant à la sécurité alimentaire, et à renforcer les capacités des États Membres de l'Union africaine en matière de gestion des risques de

sécheresse. L'ARC représente un bon exemple d'échange des meilleures pratiques concernant les mécanismes d'intervention rapide, tout en apportant une solution africaine à l'un des défis les plus pressants que l'Afrique doit relever. En juillet 2012, le Sommet de l'Union africaine a adopté une décision en faveur de la constitution de l'ARC en tant qu'institution spécialisée de l'Union africaine;

- g) Après réflexion, les participants ont partagé l'avis des intervenants sur certaines questions soulevées, notamment les suivantes:
- i) L'Afrique est particulièrement vulnérable aux risques climatiques et environ 90 % des catastrophes naturelles sont causées par des phénomènes hydrométéorologiques et touchent les domaines du développement, de la production alimentaire et de l'eau, ainsi que d'autres activités importantes en Afrique, parmi lesquelles 60 % sont tributaires des conditions météorologiques et climatiques;
  - ii) Des financements sont nécessaires pour produire des données, de l'information et des prévisions, et fournir, notamment, des services de réduction des risques de catastrophes;
  - iii) Il y a lieu de renforcer les systèmes d'alerte précoce pour qu'ils fonctionnent dans tous les pays;
  - iv) Les questions de caractère transfrontalier nécessitent une approche régionale;
  - v) Il convient d'évaluer la situation des SMHN des pays sortant de conflits et de leur porter assistance;
  - vi) Il y a lieu de mettre en place des mécanismes d'assurance et de transfert de risque, en particulier dans le secteur de l'agriculture;
  - vii) Il appartient aux SMHN de communiquer largement et en temps voulu l'information qu'ils élaborent;
  - viii) Il y a lieu de renforcer les partenariats;
  - ix) Il faudrait disposer de réseaux de communication et de diffusion adéquats et les médias devraient s'engager à diffuser l'information météorologique et climatologique au public.

#### **IX. Examen des mécanismes institutionnels et de gouvernance de l'AMCOMET: Projet d'Acte constitutif et projet de Règlement intérieur**

18. En vertu de la Déclaration ministérielle de Nairobi (2010), une équipe spéciale a été chargée d'élaborer la structure de gouvernance de l'AMCOMET. Avec le soutien de l'OMM et de la Commission de l'Union africaine, l'Équipe spéciale a établi un projet d'Acte constitutif et un projet de Règlement intérieur à soumettre pour examen à la session. Le Secrétariat de l'AMCOMET a présenté, au nom de l'Équipe spéciale, les documents en question aux participants.
19. Les participants à la session ont remercié l'Équipe spéciale de l'AMCOMET d'avoir élaboré le projet d'Acte constitutif et le projet de Règlement intérieur. Après de nombreuses interventions, ils ont estimé que plusieurs éléments de l'Acte constitutif nécessitaient une analyse et des avis sur le plan juridique. Ils sont donc convenus d'ajourner l'examen des documents en question pour laisser

aux États Membres le temps de consulter leurs conseillers juridiques respectifs et ont décidé:

- a) De demander aux Membres de l'AMCOMET de présenter par écrit, au Secrétariat de l'AMCOMET, d'ici avril 2013, leurs préoccupations, leurs recommandations ou leurs propositions s'agissant des projets en question. Au cours de cette période, les projets de documents seront revus par les conseillers juridiques des États Membres, de la Commission de l'Union africaine, de l'OMM et des communautés économiques régionales;
- b) De demander au Secrétariat de l'AMCOMET de mettre à disposition les versions électroniques des documents sous le format Word;
- c) De demander au Secrétariat de l'AMCOMET de réunir tous les documents et commentaires y ayant trait qu'il aura reçus pour les envoyer aux États Membres et aux communautés économiques régionales, d'ici la fin du mois de mai 2013;
- d) De demander à l'Équipe spéciale de l'AMCOMET de se réunir d'ici à juin 2013 afin d'examiner tous les commentaires recueillis et de réviser ainsi les projets d'Acte constitutif et de Règlement intérieur;
- e) De demander au Bureau de l'AMCOMET de se réunir d'ici à août 2013 pour examiner les versions finales des projets d'Acte constitutif et de Règlement intérieur en vue de leur présentation à la troisième session de l'AMCOMET.

#### **X. Examen de l'AMCOMET dans le cadre d'un Comité technique spécialisé**

20. Le représentant de la Commission de l'Union africaine a présenté les décisions prises par la Conférence de l'Union africaine en ce qui concerne les Comités techniques spécialisés, notamment:
  - a) La décision Assembly/AU/Dec. 227 (XII) sur les Comités techniques spécialisés (CTS) adoptée par la Conférence de l'Union africaine à sa douzième session ordinaire tenue en février 2009 à Addis-Abeba, Éthiopie;
  - b) La décision Assembly/AU/Dec.365 (XVII) adoptée par la Conférence de l'Union africaine à sa dix-septième session ordinaire tenue en juillet 2011 à Malabo, Guinée Équatoriale, selon laquelle: il est décidé que chaque CTS doit se réunir au niveau des ministres et des experts une fois tous les deux ans; il est décidé aussi que la Commission est chargée de la convocation et des services de secrétariat de toutes les réunions des CTS dans le but d'assurer la synergie avec les autres organes, en particulier le Conseil exécutif et d'autres institutions; il est demandé à la Commission de mettre les CTS en œuvre en janvier 2013 et que par la suite les Conférences ministérielles soient abolies.
21. Les experts ont recommandé qu'une équipe spéciale soit chargée d'examiner toutes les questions en tenant compte des rôles de la Commission de l'Union africaine et de l'OMM.

#### **XI. Examen de la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques)**

22. Les participants au Segment expert ont recommandé l'adoption de la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques), avec les modifications suivantes:

- a) Ajouter d'autres secteurs, notamment la gestion des ressources en eau et le développement, y compris la gestion des zones côtières, dans les défis que doit relever l'Afrique;
  - b) Expliciter le rôle de la Banque africaine de développement dans le cadre de la stratégie;
  - c) Donner davantage de précisions sur le rôle et la mise en œuvre du CMSC en ce qui concerne le pilier stratégique 4;
  - d) Ajouter la Déclaration d'Addis-Abeba en faveur de la mise en œuvre du CMSC en Afrique.
23. Les participants au Segment expert ont recommandé de constituer une équipe spéciale qui serait chargée d'élaborer le Plan de mise en œuvre de la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques), y compris les plans opérationnels annuels détaillés.
24. Les participants au Segment expert ont recommandé aussi que soit mise au point une stratégie de mobilisation des ressources pour le Plan de mise en œuvre.

## **XII. Examen de certains aspects particuliers de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle de Nairobi**

25. Centre climatologique régional pour l'Afrique centrale:
- a) La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) a pris contact avec l'OMM pour s'informer sur les mesures techniques à prendre en vue de la création d'un centre climatologique régional. La CEEAC prend aussi des dispositions actuellement pour inclure la création d'un centre climatologique régional dans son plan d'action pour 2013 et pour mobiliser des partenaires autour de ce projet;
  - b) La Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) a rappelé, dans un message écrit, que la première Conférence des ministres responsables de la météorologie en Afrique avait, dans sa déclaration, insisté sur la nécessité de créer un centre climatologique régional en Afrique centrale, et ce avec l'approbation de l'OMM et de la Commission de l'Union africaine;
  - c) La Commission a de nouveau insisté sur la nécessité de créer un centre climatologique régional en Afrique centrale, en précisant que cette sous-région était la seule à ne pas disposer d'une telle institution;
  - d) Les participants ont appuyé les demandes formulées par la CEMAC et ont recommandé la tenue de nouvelles consultations entre la CEMAC, la CEEAC, la Commission de l'Union africaine, l'OMM et les partenaires de développement pour faire avancer les travaux en vue de la création d'un centre climatologique régional en Afrique centrale.
26. Respect des exigences de l'OACI concernant les systèmes de gestion de la qualité:
- a) Les participants ont été informés que l'OACI avait donné aux Membres jusqu'au 15 novembre 12 pour mettre en place un système de gestion de la qualité correctement organisé s'appliquant à l'assistance météorologique à la navigation aérienne internationale. À la date de la tenue de la session,



sur les 54 pays que compte le continent, cinq seulement avaient obtenu la certification;

- b) On a estimé qu'il s'agit là d'une situation très alarmante pour le continent. Dans l'analyse de risques qu'elle a effectuée, l'Équipe spéciale de l'OMM chargée de la mise en œuvre des systèmes de gestion de la qualité a déterminé plusieurs risques résiduels, qualifiés d'importants, majeurs et graves, pour le Membre concerné, le fournisseur de service et l'OMM en cas de non-respect de la date buttoir;
- c) Les participants ont appuyé la recommandation formulée par l'OMM selon laquelle il faudrait que les États Membres agissent rapidement en débloquent les ressources nécessaires de toute urgence. Si cela se révèle absolument impossible, il leur incombe donc de notifier une différence auprès de l'OACI, ce qui est normalement requis dans un tel cas.

### **XIII. Mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques en Afrique**

- 27. Les participants ont noté les progrès accomplis dans l'élaboration du Cadre mondial pour les services climatologiques, un partenariat mondial de gouvernements et d'organisations qui produisent et utilisent des informations et des services sur le climat. Ce Cadre a pour but de permettre aux chercheurs, ainsi qu'aux producteurs et aux utilisateurs de ce type d'informations d'unir leurs forces pour améliorer la qualité et la quantité des services climatologiques dans le monde entier, en particulier dans les pays en développement.
- 28. Le Cadre a pour vocation de permettre à la société de mieux gérer les risques et les opportunités qu'il y a lieu d'associer à la variabilité et au changement climatiques, en particulier pour que ceux qui sont les plus vulnérables aux risques liés au climat puissent en bénéficier. Pour atteindre cet objectif, on veillera à élaborer des informations et des prévisions scientifiques en vue de les incorporer dans les processus de planification, les politiques et les mesures pratiques.
- 29. Le Cadre établira des priorités dans le développement et la prestation des services climatologiques en fonction de quatre premiers domaines prioritaires visant des problèmes fondamentaux liés à la condition humaine et qui permettent de tirer immédiatement parti des opportunités existantes pour améliorer la sécurité et le bien-être des populations. Ces domaines prioritaires sont l'agriculture et la sécurité alimentaire, la réduction des risques de catastrophes, la santé et les ressources en eau. Au fur et à mesure que le Cadre prendra de l'ampleur, les besoins des utilisateurs d'autres secteurs seront pris en compte.
- 30. Les principaux acteurs en matière de services climatologiques sont les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN), ainsi que les centres régionaux, qui recueillent et échangent déjà des données climatologiques, entreprennent des recherches et établissent des produits d'information sur le climat. Grâce au Cadre mondial, ils pourront mettre au point des protocoles et des normes d'échange de données entre eux et avec d'autres organisations et pourront aussi améliorer les produits d'information et la prestation de services. Le Cadre mondial est destiné à systématiquement renforcer les capacités dans ces organisations nationales et régionales en fonction des besoins. Il permettra aussi de renforcer les relations entre les chercheurs et les fournisseurs et les utilisateurs d'informations climatologiques, afin d'améliorer les techniques et de veiller à ce que la bonne information atteigne tous les secteurs de la société aussi bien pour répondre aux besoins quotidiens qu'à ceux de la planification à long terme.

31. Le projet de plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) a été élaboré suivant un vaste processus de consultation et d'analyse auquel ont participé des experts désignés par les gouvernements, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales, des organisations régionales et différentes communautés. La version définitive de ce projet est à présent terminée et elle sera examinée à l'occasion du Congrès extraordinaire que l'Organisation météorologique mondiale tiendra à Genève, Suisse, du 29 au 31 octobre 2012. Avant la tenue de ce congrès extraordinaire, un «Dialogue à l'intention des utilisateurs et des fournisseurs de services climatologiques: Vers la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC)» se tiendra les 26 et 27 octobre 2012.
32. Le Dialogue i) permettra de mieux comprendre comment la mise en œuvre du CMSC pourra aider à la prise de décisions sur le terrain et comment il sera possible d'améliorer les travaux entrepris dans les communautés pour tirer le maximum de bénéfices du CMSC à l'échelle tant mondiale que nationale; ii) offrira l'occasion aux utilisateurs et aux fournisseurs de services climatologiques d'apprendre les uns des autres en ce qui concerne les défis à relever et les opportunités à saisir à l'avenir, et de tracer ainsi la voie d'une mise en œuvre efficace; et iii) permettra de partager des enseignements et des bonnes pratiques en ce qui concerne le développement et l'application des services climatologiques.
33. Les délégués ont reçu des informations sur la Déclaration d'Addis-Abeba en faveur de la mise en œuvre du CMSC en Afrique, qui a été signée par la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et le secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), sous les auspices du Ministre éthiopien de l'eau et de l'énergie. Les délégués ont pris acte du fort soutien politique en faveur de la mise en œuvre du CMSC en Afrique et ont demandé que la déclaration soit incorporée dans les conclusions de la deuxième session de l'AMCOMET.

**XIV. Examen de la mise en œuvre de la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques) et de la mobilisation des ressources à cet effet**

34. Après avoir écouté le représentant de l'OMM, les experts ont souligné que les facteurs clés d'une bonne stratégie de mobilisation des ressources étaient l'adéquation des dispositions institutionnelles et des engagements spécifiques dans le financement.
35. Les participants ont en outre insisté sur le fait que, pour attirer des ressources, il fallait améliorer la notoriété et la pertinence des services climatologiques et météorologiques, aux niveaux régional, national et local.
36. Les experts sont convenus que la mobilisation de ressources dans un contexte de crise et de pénurie constitue un défi, mais ont noté qu'il existait des possibilités d'appeler l'attention des organismes partenaires sur la Stratégie afin d'obtenir un soutien financier, technique et politique en faveur de sa mise en œuvre:
  - a) Dans le cadre du processus Horizon 2020 de la Commission européenne;
  - b) De la part de la Commission européenne et du Secrétariat du Groupe des États ACP, dans un premier temps par le biais du dixième Fonds européen

de développement avant qu'il n'expire en décembre prochain, puis du processus du onzième Fonds européen de développement;

- c) Dans le cadre du partenariat sur le climat et l'environnement de la stratégie conjointe Afrique-UE (par exemple par le biais du Fonds européen de développement et l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique);
- d) Dans le cadre de la cinquième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD V) 2013;
- e) De la part de l'Administration météorologique chinoise; et
- f) De la part de l'Administration météorologique coréenne.

## ANNEXE I: ORDRE DU JOUR ADOPTÉ PAR LES PARTICIPANTS AU SEGMENT EXPERT

### Segment expert (15 – 17 octobre 2012)

1. Cérémonie d'ouverture
2. Questions d'organisation
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 2.2 Organisation des travaux
3. **Discours principal:** Améliorer la prestation de services météorologiques et climatologiques en Afrique
4. Bilan des activités relevant de l'AMCOMET sur la période 2010-2012
5. Présentation du programme de Surveillance de l'environnement en Afrique pour un développement durable, du programme ClimDev-Afrique et du programme de Surveillance pour l'environnement et la sécurité en Afrique
6. **Table ronde:** Services météorologiques et climatologiques à l'appui de la réduction des risques de catastrophes et de l'adaptation aux changements climatiques en Afrique
7. Examen des mécanismes institutionnels et de gouvernance de l'AMCOMET
  - 7.1 Acte constitutif de l'AMCOMET
  - 7.2 Règlement intérieur de l'AMCOMET
  - 7.3 L'AMCOMET dans le cadre du Comité technique spécialisé
8. Examen de certains aspects particuliers de la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle de Nairobi:
  - 8.1 Conformité aux exigences de l'OACI concernant les systèmes de gestion de la qualité
  - 8.2 Centre climatologique régional pour l'Afrique centrale
9. Le Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) et sa mise en œuvre en Afrique
10. Examen du projet de Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques)
11. Examen de la mise en œuvre de la Stratégie africaine intégrée pour la météorologie (services météorologiques et climatologiques) et de la mobilisation de ressources à cet effet
12. Déclarations des partenaires à l'appui du processus de l'AMCOMET
13. Examen du projet de déclaration de la Conférence et des recommandations et conclusions
14. Clôture du segment expert

## **MANIFESTATION PARALLÈLE:**

Débat sur le Système mondial intégré des systèmes d'observation (WIGOS) de l'Organisation météorologique mondiale et du Système d'information de l'OMM (SIO) et sur leur pertinence pour la mise à disposition et l'échange de données en Afrique

Le Cadre Mondial pour les Services Climatologiques (CMSC) – les perspectives